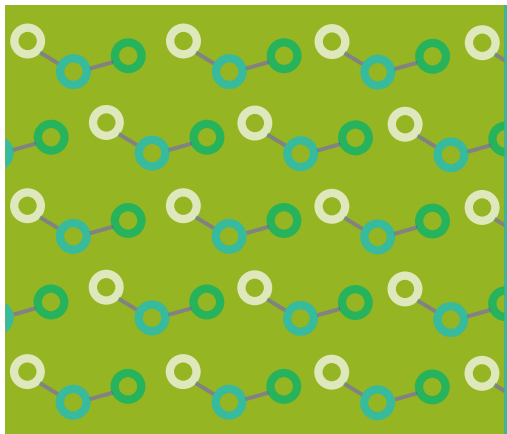


agreste

LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE

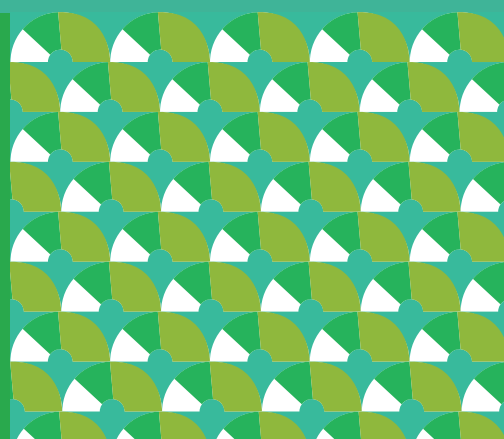
DOSSIERS

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



JUIN 2021 N°1

Une région riche de 181 indications géographiques et labels rouges en 2019



Sommaire

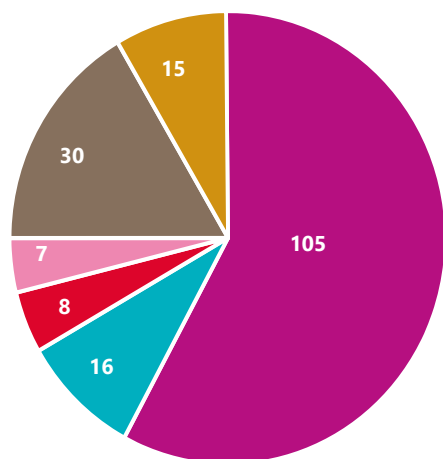
INTRODUCTION	4
1 VINS	6
2 PRODUITS LAITIERS	8
3 VIANDES DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIES	10
4 VOLAILLES	12
5 SPIRITUEUX ET EAUX DE VIE	14
6 AUTRES	15
DÉFINITIONS, MÉTHODOLOGIE, SOURCES	16
PROJETS DE RECONNAISSANCE	17
DÉTAIL DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES	18
DÉTAIL DES LABELS ROUGES	22



INTRODUCTION

Nombre d'indications géographiques et labels rouges en Bourgogne-Franche-Comté en 2019

181 produits sous indications géographiques et labels rouges en 2019



AUTRES
7 AOC-IG spiritueux
1 AOC produit forestier
1 IGP agroalimentaire
6 LR autres produits

CHARCUTERIES
2 IGP
5 LR

PRODUITS LAITIERS
8 AOP fromages
1 AOP beurre
1 AOP crème
4 IGP fromages
2 LR fromages

VOLAILLES
2 AOP
2 IGP
26 LR

VIANDES DE BOUCHERIE
1 AOP
2 IGP
5 LR

VINS
98 AOP
7 IGP

Volumes commercialisés des produits sous IG en Bourgogne-Franche-Comté



* les volumes de vins sont à la production et non à la première commercialisation

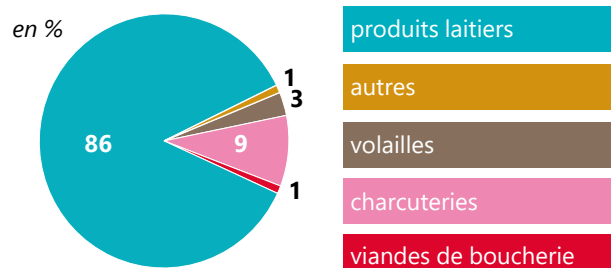
Contributions à l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté



49 % des exploitations régionales sont habilitées pour produire sous IG ou LR soit 12 873 exploitations

19 % des opérateurs de l'aval sont habilités pour produire sous IG ou LR soit 4 830 opérateurs.

Répartition du chiffre d'affaires des produits sous IG hors vin*



* Le CA vins n'est pas observé au même moment, même s'il représente environ 70% du CA total SIQO, le choix a été fait de ne pas le faire figurer pour une meilleure visualisation de la répartition des CA des autres filières

Ce mémento aborde les indications géographiques (IG) et labels rouges (LR), présents en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Ce document analyse le poids dans l'agriculture régionale uniquement pour les IG. Il a été réalisé en partenariat par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la chambre régionale d'agriculture et le service statistique de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. La région compte 181 produits sous IG et LR (cf. règles

d'attribution d'un SIQO à la région ci-dessous) dans des filières variées de produits bruts tels que les viandes de boucherie et les volailles, de produits transformés tels que les vins, les produits laitiers, les charcuteries et plus récemment de produits de la forêt avec l'AOC Bois du Jura et le label rouge Sapin de Noël coupé.

La Bourgogne-Franche-Comté possède 11 % des exploitations françaises sous indication géographique et label rouge.

Définitions



L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) : désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un **savoir-faire reconnu** dans une **même aire géographique**, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) : désigne un produit répondant aux critères de l'**AOP** et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'**AOP** ou l'**IG**. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).



L'Indication géographique protégée (IGP) : désigne un produit agricole, brut ou transformé, dont la **qualité, la réputation** ou d'autres caractéristiques sont liées à son **origine géographique** et dont certaines étapes de production sont réalisées dans la zone considérée. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Les règles d'élaboration d'une indication géographique (IG : AOP, AOC, IGP) sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle garanties par l'État.



Le label rouge (LR) est un signe national, sans équivalent de reconnaissance, ni protection au niveau européen.

Les conditions de production spécifiques garantissant la qualité supérieure d'un label rouge, définies au sein d'un cahier des charges (CDC), sont contrôlées. Une évaluation et un suivi de la qualité supérieure du label rouge, par rapport au « produit courant », est réalisée.

Pour les filières au sein desquelles les labels rouges sont les plus fréquemment représentés (volailles, bœuf, porc, agneau, charcuterie, etc.) les CDC comprennent à la fois des conditions de production communes à la filière et des conditions de production spécifiques à chacun des labels : le CDC de chaque label rouge est accessible sur le site INAO.

Par ailleurs, un produit label rouge peut simultanément bénéficier d'une Indication Géographique Protégée.

Le terme SIQO regroupe l'ensemble des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine définis par des cahiers des charges et garantis par l'Etat. Il s'agit des AOP, AOC, IGP, STG (spécialité traditionnelle garantie - mode de valorisation non présent en région), LR et agriculture biologique, cette dernière n'étant pas abordée dans cette étude.

Règles d'attribution

1. Une **Indication Géographique** dont l'aire ne concerne que la Bourgogne-Franche-Comté est rattachée à cette région.
2. Si l'aire de l'**Indication Géographique** s'étend sur plusieurs régions, l'IG est rattachée à la Bourgogne-Franche-Comté si **plus de 19 % de ses opérateurs habilités** (opérateurs producteurs primaires et/ou opérateurs aval) se situent en Bourgogne-Franche-Comté. Le calcul ne prend pas en compte les distributeurs et opérateurs de l'amont (fabricants d'aliments, accouveurs) ; en revanche pour la filière viande, les naisseurs et éleveurs sont pris en compte.
3. Le **label rouge** est un signe national, sa production peut cependant être localisée plus particulièrement dans une région, notamment lorsqu'un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) s'y est implanté. Les Labels rouges étudiés dans ce mémento sont ceux pour **lesquels au moins 10 % des opérateurs habilités** (opérateurs producteurs primaires et/ou opérateurs aval) sont localisés en Bourgogne-Franche-Comté.

Quelques précisions

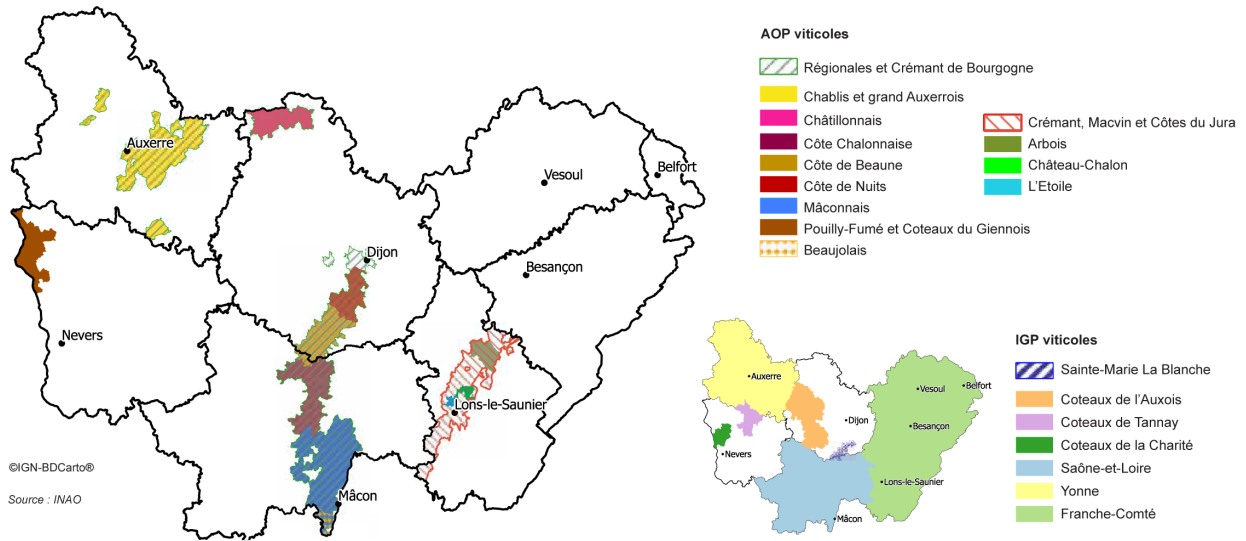
Les définitions et méthodologie pour les opérateurs, chiffres d'affaires et volumes ainsi que le détail des sources utilisées pour chaque fiche sont précisées en page 17.



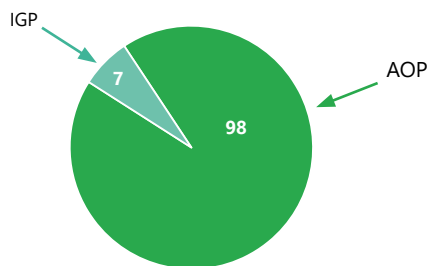
Source : Pixabay

1 VINS

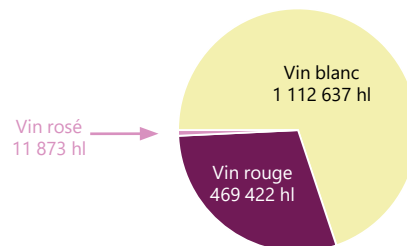
L'ensemble du vignoble régional sous indications géographiques



Nombre de vins sous IG



Volumes récoltés des vins sous IG par couleur



Contribution à l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

92,2 % des exploitations agricoles ayant de la vigne en Bourgogne-Franche-Comté produisent du vin sous IG, soit 4 134 exploitations viticoles.



1 594 000 hectolitres* de vins produits sous IG

97 %* des vins produits en Bourgogne-Franche-Comté

1,6 milliard €* de chiffre d'affaires

* moyenne quinquennale 2015-2019

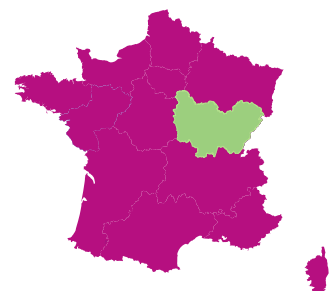
Poids de la région Bourgogne-Franche-Comté en France

Dans la filière viticole nationale sous IG, la Bourgogne-Franche-Comté représente :

6,1 % des exploitations viticoles habilitées

4,9 % du volume produit sous IG

15,6 % du chiffre d'affaires réalisé



De grandes appellations pour de petits vignobles

Une centaine d'AOP et sept IGP produisent près de 1,6 million d'hectolitres en moyenne quinquennale sur une surface de près de 34 000 hectares. À l'échelle nationale, le vignoble de Bourgogne-Franche-Comté n'est pas le plus grand en taille mais la réputation mondiale de ses crus en fait un des principaux porte-drapeaux de la région. Il n'est donc pas surprenant que, de par sa notoriété, le chiffre d'affaires annuel dégagé par cette filière atteigne 1,6 milliard d'euros en moyenne quinquennale 2015-2019, avec 1,4 milliard d'euros en 2019.

Chardonnay et Pinot noir

Les cépages principaux valorisés sont le Chardonnay pour les vins blancs et le Pinot noir pour les vins rouges de Bourgogne, le Sauvignon pour l'appellation de Pouilly-sur-Loire et le Savagnin très présent à l'est de la

région. Les deux tiers de la production se font en vin blanc. Plus de 92 % des 4 484 exploitations viticoles de la région vinifient ou font vinifier leurs productions sous IG.

La structuration des AOP se fait en Bourgogne selon trois niveaux : les « Grands Crus » présents en Côte-d'Or et dans l'Yonne pour les plus renommés, les AOP communales et les AOP régionales sur l'ensemble des départements du vignoble bourguignon. Du Chablisien aux reliefs du Mâconnais, en passant par les célèbres Côtes de Nuits et de Beaune ou encore par la Côte Chalonnaise, de grands noms se succèdent comme un catalogue illustrant la qualité viticole. Dans la Nièvre ou le Jura, se retrouvent respectivement les AOP Pouilly-Fumé ou Château-Chalon pour ne citer qu'elles.

Les vins effervescents sont également présents avec les AOP Crémants, qu'ils soient du Jura ou de Bourgogne.

De belles IGP à l'est

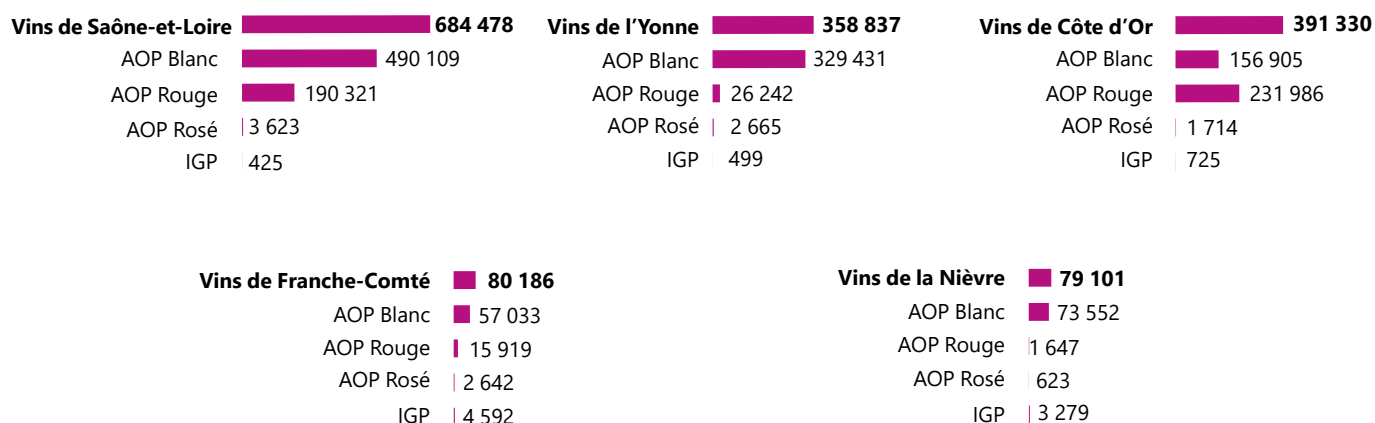
Les vins sous IGP sont présents sur l'ensemble de la région à l'exception du Territoire de Belfort. Ils se retrouvent plus particulièrement à l'est, notamment en Haute-Saône avec une centaine d'hectares en production IGP Franche-Comté.



Source : Pixabay

Volumes récoltés sous IG

en hectolitres (moyenne quinquennale 2015-2019)



Quelques précisions

Les volumes de production ont été calculés en moyenne quinquennale de 2015 à 2019 avec les fichiers de déclarations de récolte de la DGDDI (douanes et droits indirects). Seules les exploitations régionales déclarant une récolte et commercialisant ont été retenues. La part des exploitations régionales en France est calculée sur le nombre d'exploitations produisant au moins un vin sous IG.

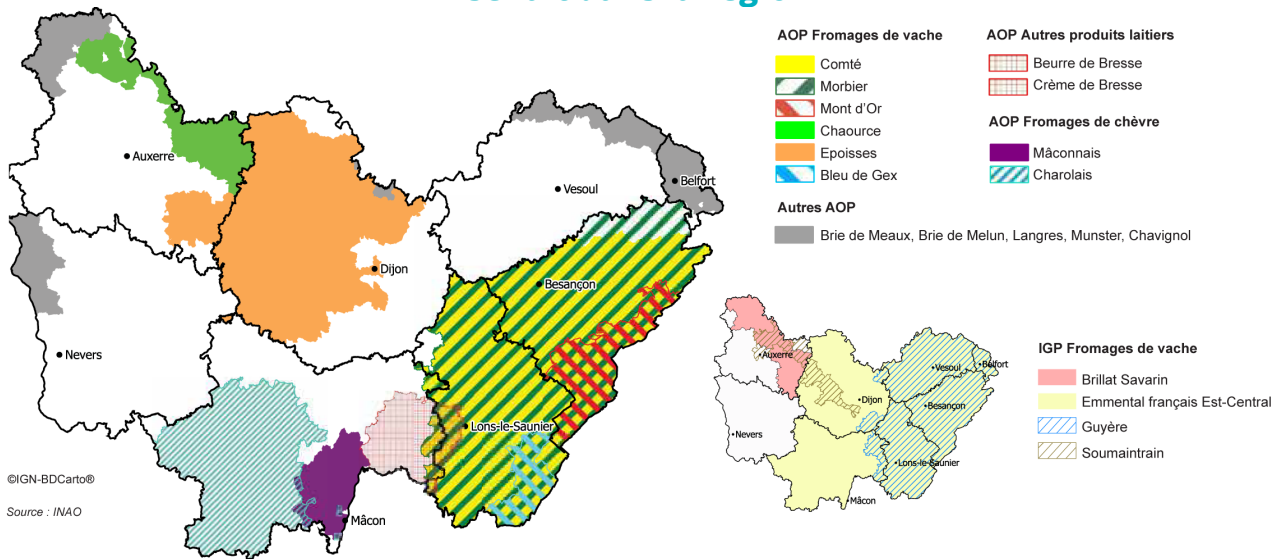
Les chiffres d'affaires ont été calculés en moyenne quinquennale de 2015 à 2019 avec les données des comptes de l'agriculture.



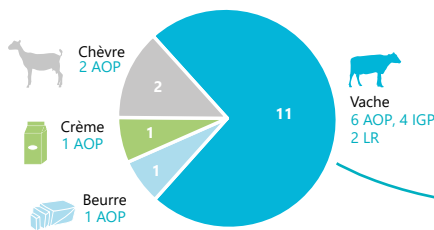
Source : Pixabay

2 PRODUITS LAITIERS

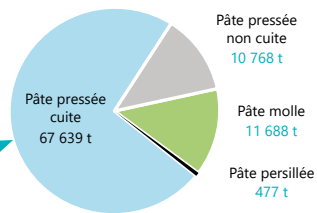
Le tiers de la production nationale sous indications géographiques se fait dans la région



Nombre de produits laitiers sous IG et LR



Volumes commercialisés par type de fromage de vache sous IG et LR



Contribution à l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

67 % des exploitations agricoles ayant des vaches laitières en Bourgogne-Franche-Comté sont habilitées pour produire des produits laitiers sous IG.

Cela représente **2 882** exploitations agricoles.

Par ailleurs, **203** opérateurs de transformation sont habilités.



90 750 tonnes de fromages commercialisés sous IG

67 % des fromages commercialisés en Bourgogne-Franche-Comté

764 millions € de chiffre d'affaires

Poids de la région Bourgogne-Franche-Comté en France

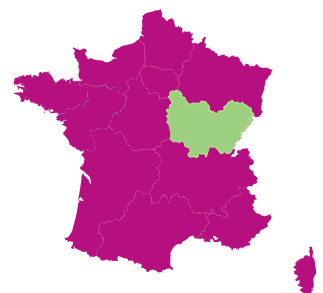
Dans la filière laitière nationale sous IG, la Bourgogne-Franche-Comté représente :

30,9 % des exploitations agricoles habilitées en lait de vache

0,5 % des exploitations agricoles habilitées en lait de chèvre

31,9 % des volumes commercialisés

32,3 % du chiffre d'affaires réalisé



Les fromages sous IG font la renommée de la région, représentant près du tiers des fromages français commercialisés sous IG, aussi bien en volume qu'en chiffre d'affaires.

Le Comté, première AOP fromagère française

Reconnue en 1958, le Comté fut la première appellation fromagère de France. Avec plus de 62 220 tonnes commercialisées en 2019, le Comté représente à lui seul les deux tiers du volume régional commercialisé sous IG. La zone d'appellation se situe dans les départements du Doubs, du Jura et une partie de la Saône-et-Loire. Deuxième appellation en volume de production, le Morbier est produit dans la même zone géographique et bénéficie du même réseau de fabrication. La zone d'appellation du Mont d'or, fromage à pâte molle, de production saisonnière, quant à elle, est restreinte au Haut-Doubs tandis que le Bleu de Gex,

seule appellation à pâte persillée de la région, se situe dans le Haut-Jura. Plus à l'ouest de la région, les aires de production du Chaource et de l'Epoisses s'étendent, en secteur de plaine, en Côte-d'Or et dans l'Yonne. Le sud de la région héberge deux appellations de fromages de chèvres : le Mâconnais et le Charolais.

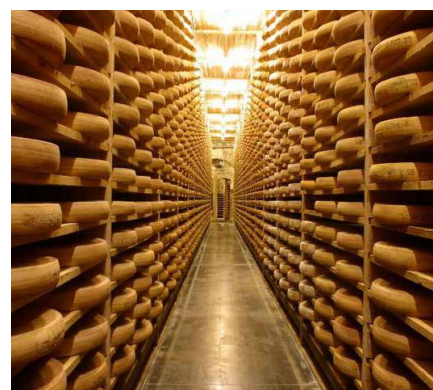
Leur production sous IG demeure de faible volume, une grosse partie de la production fermière n'étant pas revendiquée en AOP.

Quatre IGP se partagent le territoire

Près de 7 500 tonnes de fromages sont commercialisées sous IGP en 2019. À l'est, les pâtes cuites Emmental français Est-Central et Gruyère, représentent près des trois quarts de la commercialisation sous IGP de la région. Plus à l'ouest se trouvent les IGP à pâtes molles Brillat-Savarin et Soumaintrain.

Deux labels rouges complètent le paysage des IG laitières

Le LR Emmental est associé systématiquement à l'IGP Emmental Français Est-Central. Les volumes peuvent donc être commercialisés sous IGP ou IGP-LR mais en aucun cas sous LR seul. Par ailleurs, il existe un volume de fromages commercialisé sous le LR Fromage à raclette, quant à lui, sans lien avec une IGP.



Source : Pixabay

Volumes commercialisés sous IG

	Produit	Indication géographique	En tonnes pour l'année 2019
Vache	Comté	AOP	62 220
	Morbier	AOP	10 768
	Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs	AOP	5 707
	Emmental français Est-Central	IGP	3 100
	Chaource	AOP	2 541
	Gruyère	IGP	2 319
	Brillat-Savarin	IGP	1 844
	Epoisses	AOP	1 404
	Crème/Beurre de Bresse	AOP	1 054
	Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel	AOP	477
	Soumaintrain	IGP	192
	Chèvre	Charolais	AOP
Mâconnais		AOP	84

Quelques précisions

Le tonnage et le chiffre d'affaires des produits laitiers sous IG sont indiqués pour l'ensemble des opérateurs de ces IG qu'ils soient ou non situés dans la région.

Bien que l'AOP Crème/Beurre de Bresse compte moins de 20 % des opérateurs habilités dans la région, les volumes élaborés par ces opérateurs, représentant une part importante du volume total de cette AOP, ont été comptabilisés dans les tonnages présentés dans cette publication.

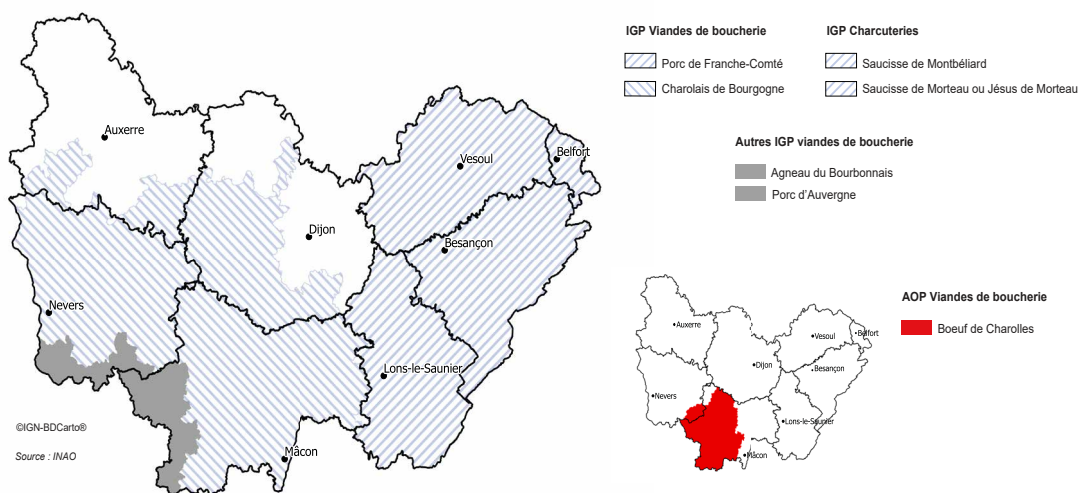


Source : DRAAF

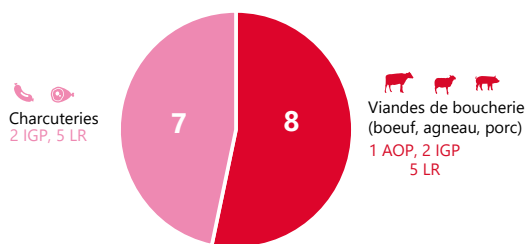
3

VIANDES DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIES

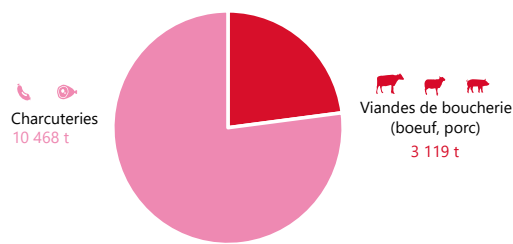
Des IGP sur tout le territoire, des AOP surtout en Saône-et-Loire



Nombre de produits carnés sous IG et LR



Volumes commercialisés par type de produits carnés sous IG



Contribution à l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

26,1 % des exploitations agricoles ayant des bovins allaitants dans la région sont habilitées à produire sous IG.
49 transformateurs habilités sous IG :
 6 abattoirs habilités en viande bovine.
 4 abattoirs habilités en viande porcine.

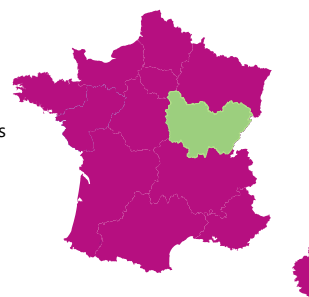


93 millions € de chiffre d'affaires total dont **81 millions €** de chiffre d'affaires en charcuteries

Poids de la région Bourgogne-Franche-Comté en France

Dans la filière nationale viandes de boucherie et charcuteries sous IG, la Bourgogne-Franche-Comté représente :

- 10,9 %** des exploitations agricoles habilitées
- 24 %** des volumes commercialisés dont **37,5 %** des volumes commercialisés en viandes de boucherie sous IG
- 21,5 %** du chiffre d'affaires dont **29,7 %** du chiffre d'affaires en charcuteries sous IG



Près de 2 200 exploitations sont habilitées à produire en viande sous IG et LR en BFC, soit 10 % des exploitations habilitées à produire en viande sous IG et LR au niveau national, majoritairement des exploitations bovines.

L'AOP Bœuf de Charolles et l'IGP Charolais de Bourgogne : emblématiques mais peu utilisées

L'AOP Bœuf de Charolles, avec des volumes encore réduits (un peu plus de 500 tonnes produites en 2019) et environ 150 producteurs engagés en Bourgogne-Franche-Comté, a un potentiel de développement important. L'aire géographique délimitée se situe principalement dans l'ouest de la Saône-et-Loire et déborde sur la Loire et la Nièvre.

La zone de production de l'IGP Charolais de Bourgogne couvre principalement les 4 départements de la région. Malgré plus de 800 éleveurs habilités en région, l'IGP est récente (2017) et en cours de développement avec une valorisation de cette viande de 360 tonnes en 2019.

Deux labels rouges en viande charolaise

1 665 exploitations sont habilitées à produire de la viande sous deux LR « Viande bovine de race charolaise »

(cf. annexe). Elles représentent un peu plus de 25 % des exploitations bovines de la région. Les éleveurs habilités sont localisés pour 80 % au sein des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

5 625 tonnes sont produites, au niveau national en 2019, par les deux labels, et sont commercialisées sous deux marques différentes : « Tendre Charolais » en boucherie et « Plaisir Charolais » en GSM pour le premier et sous la marque « Charolais Terroir » pour le deuxième.

Agneau : un seul label rouge

La Bourgogne-Franche-Comté compte 1 108 exploitations spécialisées ovines en 2019*. 10 % d'entre elles sont habilitées LR (109).

Un seul label « agneau de plus de 13 kg carcasse » est produit en région et commercialisé sous la marque « Tendre Agneau ». 151 tonnes de viande sont produites au niveau national en 2019.

Une dynamique charcutière très forte en Franche-Comté avec trois IGP ...

Les IGP Saucisse de Morteau et Saucisse de Montbéliard pèsent à part égale pour un total d'un peu plus de 10 000 tonnes commercialisées

en 2019. Les zones de production se superposent et couvrent les 4 départements de Franche-Comté. Par ailleurs, un label rouge est présent sur le territoire et systématiquement associé à l'IGP Saucisse de Morteau. Depuis 2013, elles sont complétées par l'IGP Porc de Franche-Comté pour garantir la provenance des animaux (élevés et abattus en Bourgogne-Franche-Comté). Un label rouge, systématiquement associé à cette IGP, permet d'identifier 448 tonnes de viandes commercialisées sous IGP-LR en 2019. Un tiers des exploitations habilitées produit de la viande fraîche de porc LR.

La viande fraîche de porc est très majoritairement destinée au marché local : départements franc-comtois et Côte-d'Or, dans différents circuits : GSM, grossistes et boucheries.

... et cinq labels rouges

Outre le label rouge associé à l'IGP Saucisse de Morteau (ou Jésus) déjà mentionné précédemment, trois labels rouges « jambons », dont le fameux Jambon persillé et un label rouge « pâté en croûte » viennent enrichir la filière Charcuteries de la région.

* source : BDNI, seuil 50 brebis et plus

Volumes commercialisés sous IG

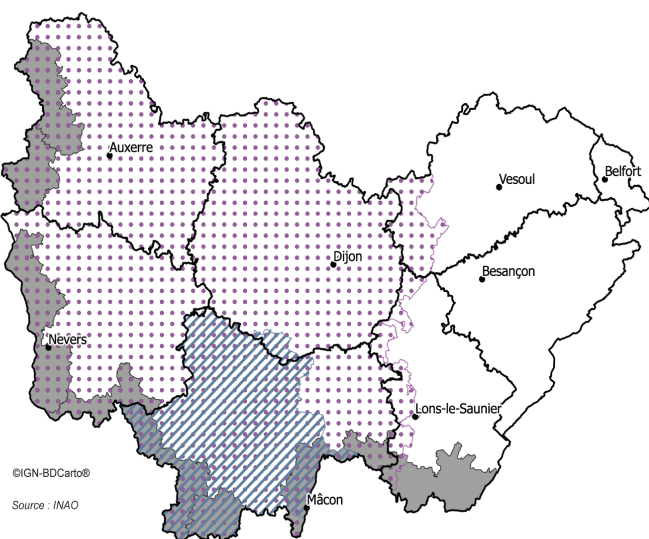
Produit	Indication géographique	En tonnes pour l'année 2019
Saucisse de Montbéliard	IGP	5 339
Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau	IGP	5 129
Porc de Franche-Comté	IGP	2 230
Boeuf de Charolles	AOP	533
Charolais de Bourgogne	IGP	356



4

VOLAILLES

Les signes de qualité concentrés en Saône-et-Loire



IGP Volailles

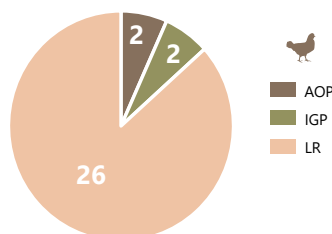
- Volailles d'Auvergne, volailles de l'Orléanais, volailles du Berry, volailles du Forez, volailles du Gâtinais, volailles du Plateau de Langres, volailles de l'Ain
- Volailles du Charolais
- Volailles de Bourgogne



AOP Volailles

- Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse
- Dinde de Bresse

Nombre de volailles sous IG et LR



Contribution à l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

40 % des exploitations agricoles ayant de la volaille et de la dinde sont habilitées à produire sous IG. **28** abatteurs en volaille (dont éleveurs abatteurs).



26 millions € de chiffre d'affaires total

4 780 tonnes de volailles et dindes commercialisées sous IG

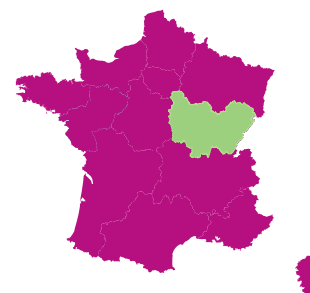
Poids de la région Bourgogne-Franche-Comté en France

Dans la filière volaille nationale sous IG, la région Bourgogne-Franche-Comté représente :

4 % des exploitations agricoles habilitées

6 % des volumes commercialisés

4,4 % du chiffre d'affaires réalisé



La production des volailles en Bourgogne-Franche-Comté est caractérisée par une forte présence de labels rouges ainsi que d'indications géographiques.

L'AOP Volaille de Bresse, la plus ancienne des appellations d'origine en agro-alimentaire

L'AOP Volaille de Bresse a été reconnue en 1957. Son aire de production se situe en Bresse, principalement en Saône-et-Loire et dans l'Ain. La renommée de ce produit a contribué à asseoir la réputation gastronomique de la Bourgogne. L'AOP Dinde de Bresse, quoique confidentielle et produite uniquement pour la période des fêtes de fin d'année, a été la deuxième appellation volaille reconnue en 1976. Près de 1 400 tonnes sont commercialisées en 2019 pour ces deux AOP.

Deux IGP volailles en région associées à de nombreux labels rouges

Les deux IGP volailles produisent près de 3 400 tonnes en 2019. La

zone de production de l'IGP Volailles du Charolais concerne l'ouest de la Saône-et-Loire, tandis que celle de l'IGP Volailles de Bourgogne couvre les quatre départements bourguignons. L'IGP Volailles de Bourgogne est associée à dix LR différents (poulet, chapon, dinde, poularde et pintade) dont plus de 75 % des opérateurs sont situés en région. L'IGP Volailles du Charolais est également associée à un LR. L'IGP Volailles de l'Orléanais, dont la zone de production s'étend en partie dans l'Yonne, n'est pas intégrée dans cette étude car moins de 19 % de ses opérateurs habilités sont situés dans la région. A contrario, les onze LR associés à cette IGP, comptant plus de 10 % d'opérateurs habilités dans la région figurent dans cette étude.

Un quart des exploitations de volailles est habilité en label rouge

Les 26 labels rouges volailles étudiés dans ce memento concernent cinq espèces différentes : le poulet, la dinde, le chapon, la pintade et la poularde. 10 % des exploitations de volailles (poulets de chair, dindes, pintades) de plus de 250 têtes en

France se situent en Bourgogne-Franche-Comté en 2010*. Près du quart de ces exploitations régionales est habilité à produire des volailles sous LR.

Les poulets fermiers (cf. définition page 16) sont les plus présents avec douze LR différents. La région participe ainsi, en partie, aux 7 513 tonnes commercialisées au niveau national par ces douze LR. Ils représentent les plus gros volumes commercialisés. Les chapons sont présents avec quatre LR, les pintades avec un LR, les dindes avec deux LR, les oies avec un LR et les poulardes avec quatre LR.



Source : INAO

* source : Recensement agricole 2010

Volumes commercialisés sous IG

Produit	Indication géographique	En tonnes pour l'année 2019
Volailles de Bourgogne	IGP	2 812
Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse	AOP	1 330
Volailles du Charolais	IGP	575
Dinde de Bresse	AOP	62



Source : Pixabay

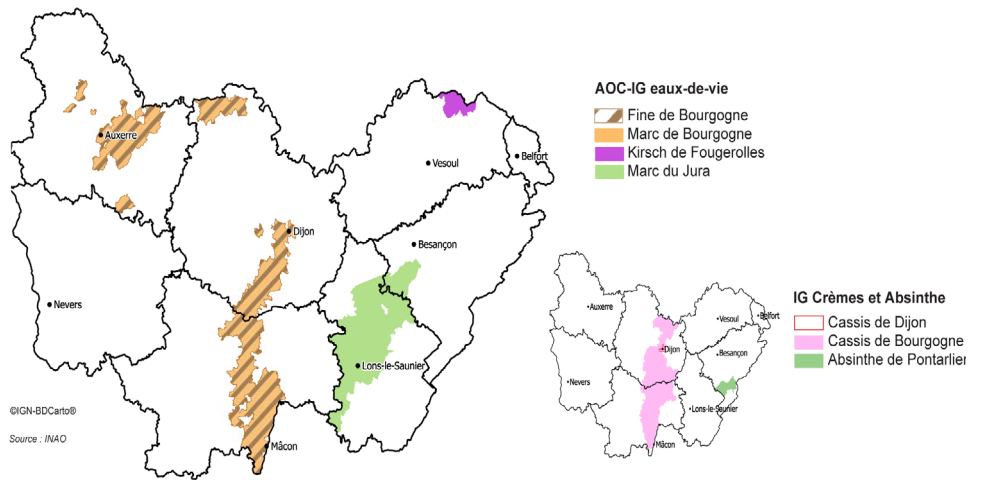
5 SPIRITUEUX ET EAUX DE VIE

Des productions confidentielles mais qui participent au patrimoine régional

Pour les boissons spiritueuses, le seul niveau de protection de l'origine géographique reconnu au niveau européen est celui de l'IG, contrairement à ce qui existe dans les secteurs viticoles et agroalimentaires (AOP/IGP). Néanmoins certaines IG sont reconnues au niveau national en tant qu'AOC (eaux-de-vie).

En Bourgogne-Franche-Comté, deux crèmes de cassis et cinq eaux-de-vie sont reconnues sous IG. Le volume total à la première commercialisation pour ces IG s'élève à 10 044 hl d'alcool pur.

585 producteurs et 181 distillateurs sont habilités sur l'ensemble de la région. Pour les crèmes de fruits, la production de Cassis de Dijon représente le plus gros volume ; celle



de Cassis de Bourgogne est plus limitée. Pour les eaux-de-vie, le Marc du Jura se taille une belle part de la production. Toutefois, étant principalement destiné à l'élaboration du Macvin du Jura (1 174 hl en comptant le volume servant au mutage), sa commercialisation

en tant qu'eau-de-vie s'en trouve restreinte (16 hl). Les productions de Kirsch de Fougerolles, de Fine et de Marc de Bourgogne, rejointes en août 2019 par celle de l'Absinthe de Pontarlier, demeurent plus confidentielles mais participent au patrimoine régional.

Volumes déclarés sous IG

Produit	Indication géographique	En hectolitres d'alcool pur pour l'année 2019
Cassis de Dijon	IG	9 456
Cassis de Bourgogne	IG	232
Marc de Bourgogne	AOC	197
Fine de Bourgogne	AOC	74
Kirsch de Fougerolles	AOC	36
Absinthe de Pontarlier	IG	33
Marc du Jura	AOC	16
Ensemble des spiritueux et eaux de vie sous IG		10 044 hectolitres

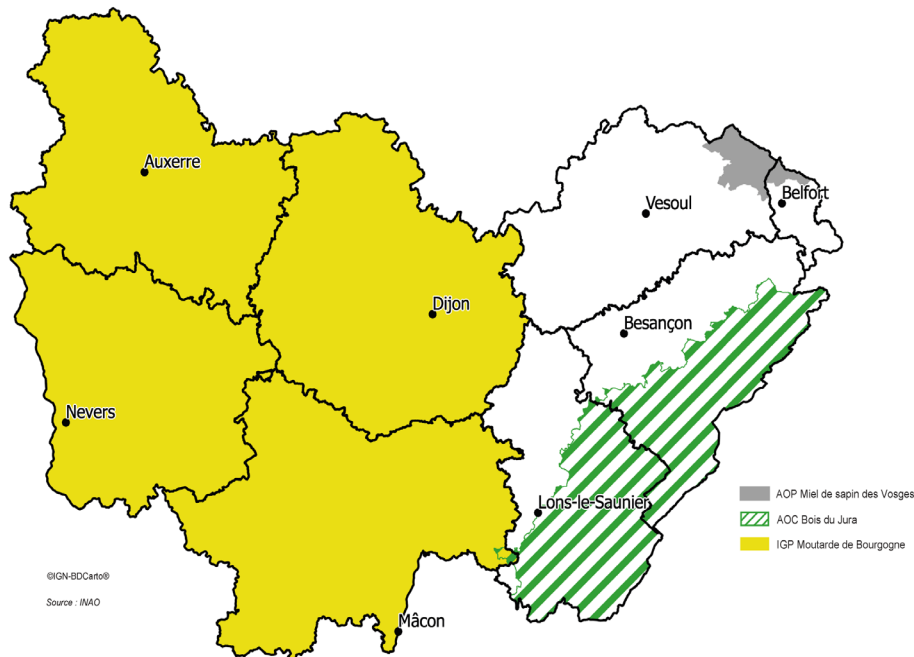


Source : Pixabay

6

AUTRES

D'autres IG maillent le territoire



©IGN-BDCarto®
Source : INAO

Une IGP pour la Moutarde de Bourgogne depuis 2009

En retrait avant les années 90, la culture de la graine de moutarde s'est à nouveau développée dans la région grâce à une forte restructuration de la filière. Connue à travers le monde entier, la moutarde de Dijon ne bénéficie pourtant pas de protection juridique. En conséquence, la filière s'est fortement mobilisée pour obtenir en 2009 une protection via la reconnaissance en IGP Moutarde de Bourgogne. L'IGP obtenue garantit l'utilisation de graines de moutarde et de vin blanc locaux lors de la fabrication du condiment. La zone de production et de transformation couvre les quatre départements de la Bourgogne. En 2019, sur les 300 exploitants

inscrits à l'Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne (APGMB), 53 producteurs cultivent la graine de moutarde pour l'IGP. Quatre fabricants produisent 174 tonnes de Moutarde de Bourgogne.

Des signes de qualité pour les produits de la forêt

Le Bois du Jura fait partie, après le Bois de Chartreuse en Auvergne Rhône-Alpes, des produits de la forêt reconnus en appellation d'origine contrôlée (AOC) et ce, depuis le 15 mars 2019. Cette AOC n'est pas appelée à être protégée en tant qu'AOP car les produits forestiers ne sont pas couverts par le champ d'application du règlement européen AOP/IGP.

Le Bois du Jura se présente sous la forme de bois sciés. Il est produit à partir de sapins et d'épicéas issus de forêts de montagne gérées en futaie irrégulière et situées à plus de 500 m d'altitude. Les spécificités du climat et des sols du massif du Jura, associées au mode de gestion des sapins, provoquent les cernes très serrés qui caractérisent ces bois. Ils sont reconnus pour leur solidité et leur grande résistance mécanique.

L'aire géographique de production s'étend essentiellement sur les départements du Jura, du Doubs et de l'Ain, et comprend également deux communes de Saône-et-Loire. Environ 180 000 hectares de forêt et 35 000 propriétaires sont potentiellement concernés par cette appellation. On estime

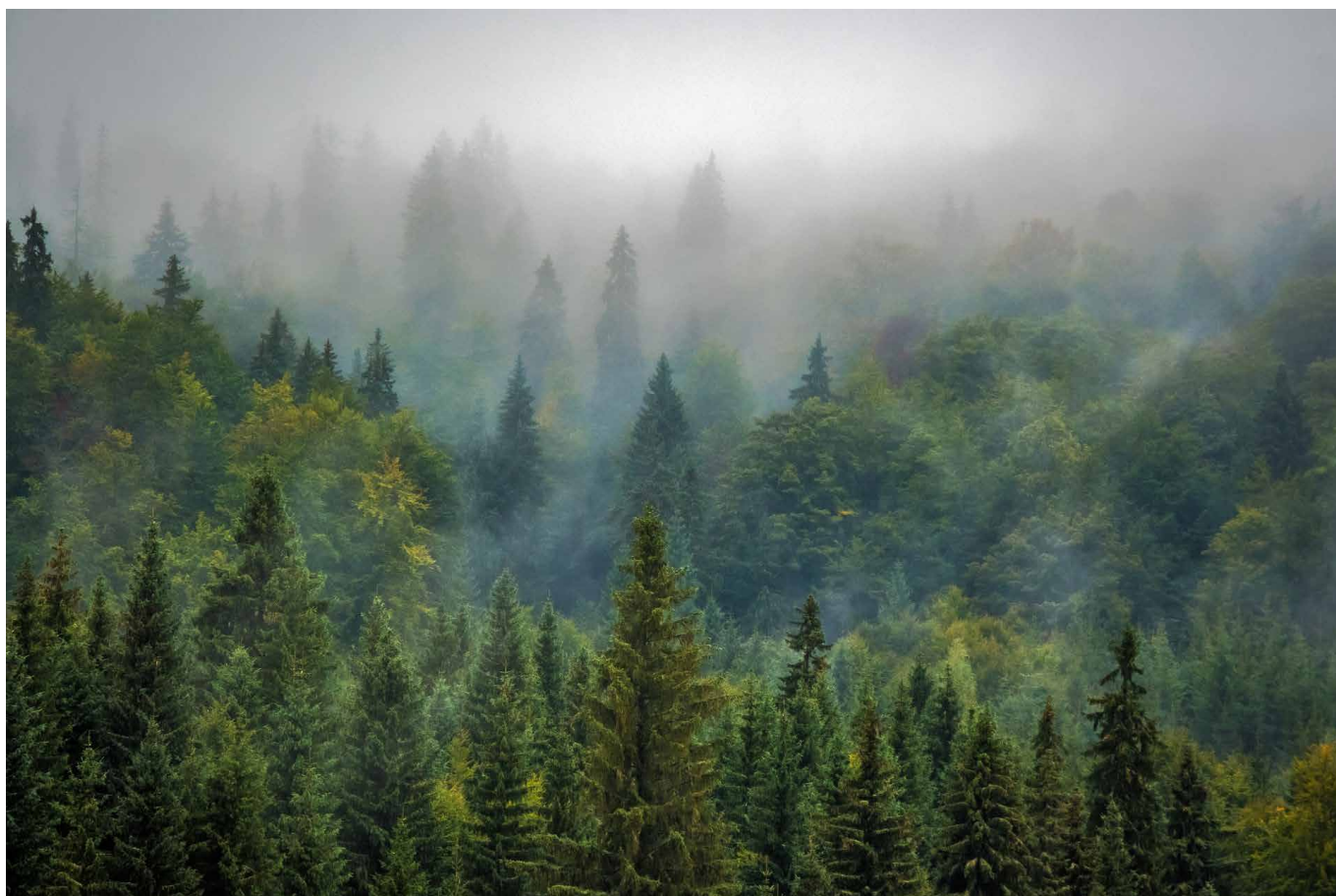
le potentiel de production à venir à environ 50 millions de mètres cubes sur pied. Autre signe de qualité lié au domaine du bois : le label rouge Sapin de Noël coupé. Il est issu des épicéas et sapins Nordmann. Il est produit dans des sapinières identifiées qui font l'objet d'un suivi spécifique du jeune plant à l'arbre marqué et prêt à être coupé. Dans la région trois opérateurs situés dans le Morvan sont habilités.

Farines et escargots LR complètent la gamme

La région est également bien présente sur le marché des farines via les quatre labels rouges produits sur son territoire. Avec près de 1 400 producteurs recensés et 23 transformateurs, elle compte pour près de 13 % du total des opérateurs nationaux. La production en Bourgogne-Franche-Comté contribue ainsi pour partie aux 150 000

tonnes de ces farines labellisées et aux 88 millions d'euros de chiffre d'affaires national.

Enfin un label rouge de préparation d'escargots sauvages selon la recette bourguignonne vient compléter le reste des productions sous signe de qualité. Sa production est confidentielle en raison du faible nombre de transformateurs habilités, seulement deux, tous présents dans la région.



Source : Pixabay

DÉFINITIONS, MÉTHODOLOGIE, SOURCES

Définitions & méthodologie

Fermier :

Le terme fermier associé à la présentation des volailles est défini au niveau national, via l'article L644-14 du code rural et de la pêche maritime ; « ...Les mentions « fermier-élevé en plein air » ou « fermier-élevé en liberté » ne peuvent être utilisées que sur les volailles bénéficiant d'un label rouge, d'une appellation d'origine ou du signe agriculture biologique. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux productions à petite échelle destinées à la vente directe ou locale mentionnées à l'article L654-3 du code rural et de la pêche maritime ».

Opérateurs :

- Les opérateurs producteurs primaires, selon les filières sont les éleveurs de volailles, les éleveurs et naisseurs pour les filières viandes, les producteurs de lait, les agriculteurs producteurs pour les produits transformés
- Les opérateurs avals, selon les filières sont les abattoirs, les ateliers de découpe et/ou de transformation, les minoteries, les organismes stockeurs de céréales

Chiffres d'affaires et volumes :

- Ils sont estimés à la première mise en marché (en sortie de transformation/conditionnement pour les produits laitiers et charcuteries ; en sortie d'abattoir pour les viandes et volailles ; en sortie de chais pour les vins
- Le label rouge n'étant pas lié à une zone définie, les volumes et chiffres d'affaires disponibles les concernant sont nationaux

Sources

- **Données générales** : INAO enquête nationale SIQO 2019 / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019/Insee, Clap 2015, table de passage PF Agreste – ESEA2016
- **Données filière Vins** : INAO Enquête nationale des SIQO 2019 / Agreste , Compte de l'Agriculture 2019 / Douanes CVI 2015 à 2019
- **Données filière produits laitiers** : INAO CNAOL enquête nationale SIQO 2019 / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019 / Agreste, enquête annuelle laitière 2019
- **Données filière viandes de boucherie et charcuterie** : INAO-SYLAPORC-Fil Rouge enquête nationale SIQO 2019 / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019 / Agreste, BDNI 2019 – traitement DRAAF
- **Données filière volailles** : INAO-SYNALAF enquête nationale SIQO 2019 / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019 / Agreste : ESEA - RGA 2010
- **Données filière Spiritueux et Eaux-de-Vie** : INAO enquête nationale des SIQO / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019
- **Données filière produit forestier et plante ornementale** : INAO enquête nationale SIQO / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019 / Agreste, Enquête exploitation forestières scieries 2019 – données SRFOB / IGN Inventaire 2014-2017
- **Données filière autres produits** : INAO enquête nationale SIQO 2019 / INAO-INRAE Observatoire Territorial des SIQO 2019 / Association des producteurs de graines de moutarde

PROJETS DE RECONNAISSANCE

- **Label rouge Volaille LA 07/20** : Label rouge porté par l'ODG Qualinéa dont la reconnaissance a été votée par le comité national de l'INAO concerné en novembre 2020 et qui concerne une espèce, la pintade, et un produit spécifique, le chapon (fin d'instruction)
- **IGP Cancoillotte** : Spécialité fromagère fondue de Franche-Comté (instruction en cours au niveau national)
- **IGP Jambon persillé de Bourgogne** : L'association des Fabricants Bourguignons de Jambon Persillé (AFBJP) a souhaité relancer cette demande de reconnaissance déjà engagée dans les années 2010 pour pouvoir valoriser avec le nom géographique la recette traditionnelle régionale (lancement d'instruction)
- **IGP Sapin de Noël du Morvan** : Sapins de Noël coupés ou en pot, de caractéristiques régulières ayant conduit à une notoriété nationale (lancement d'instruction)
- **AOP Lugny** : Vin blanc d'appellation communale située sur le territoire de quatre communes de la région Mâconnaise qui jusqu'alors est revendiqué en AOP Mâcon-Villages (lancement d'instruction)
- **Nouveaux premiers crus** : Pour les vins blancs des quatre AOP communales du Mâconnais Pouilly-Fuissé (homologation du cahier des charges au niveau national en novembre 2020), Pouilly-Loché, Pouilly-Vinzelles et Saint-Véran et pour les vins blancs et rouges de l'AOP dijonnaise Marsannay (instruction en cours au niveau national et UE)

Pour en savoir plus

- Agreste Bourgogne-Franche-Comté : Numéro 21, mai 2017 « La Bourgogne-Franche-Comté, une région riche de 131 indications géographiques »
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté : Numéro 38, juin 2018 « Les labels rouges en Bourgogne-Franche-Comté en 2016 »
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté : Numéro 8 juin 2020 « Les AOP, un atout pour la filière lait en zone de plaine »
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté : Numéro 19, décembre 2020 « agriculture biologique, l'aval de la filière biologique très dynamique »
- Cahier des charges des SIQO disponible sur le site de l'INAO : <https://www.inao.gouv.fr>

DÉTAIL DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Indication géographique	Nom	Départements aire géographique	Reconnaissance initiale (année)	CDC en vigueur (année)
IG	Absinthe de Pontarlier	25	2019	2019
AOP	Aloxe-Corton	21	1938	2011
AOP	Arbois	39	1936	2011
AOP	Auxey-Duresses	21	1937	2011
AOP	Bâtard-Montrachet	21	1937	2011
AOP	Beaujolais	69-71	1937	2013
AOP	Beaune	21	1936	2011
AOP	Beurre de Bresse	01-39-71	2012	2014
AOP	Bienvenues-Bâtard-Montrachet	21	1939	2011
AOP	Blagny	21	1937	2011
AOP	Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel	01-39	1986	2014
AOP	Boeuf de Charolles	42-58-69-71	2010	2014
AOC	Bois du Jura	01-25-39-71	2019	2019
AOP	Bonnes-Mares	21	1936	2011
AOP	Bourgogne	21-71-89	1937	2013
AOP	Bourgogne aligoté	21-71-89	1937	2011
AOP	Bourgogne mousseux	21-71-89	1943	2011
AOP	Bourgogne Passe-tout-grains	21-71-89	1937	2013
AOP	Bouzeron	71	1998	2011
IGP	Brillat-Savarin	10-21-71-77-89	2017	2017
IG	Cassis de Bourgogne	21-71	2015	2015
IG	Cassis de Dijon	21	2013	2013
AOP	Chablis	89	1938	2011
AOP	Chablis Grand Cru	89	1938	2011
AOP	Chambertin	21	1937	2011
AOP	Chambertin-Clos de Bèze	21	1937	2011
AOP	Chambolle-Musigny	21	1936	2011
AOP	Chauruce	10-89	1970	2013
AOP	Chapelle-Chambertin	21	1937	2011
AOP	Charlemagne	21	1937	2011
AOP	Charmes-Chambertin	21	1937	2011
AOP	Charolais	03-42-69-71	2010	2014
IGP	Charolais de Bourgogne	01-18-21-42-58-69-71-89	2017	2017
AOP	Chassagne-Montrachet	21-71	1937	2011
AOP	Château-Chalon	39	1936	2011
AOP	Chénas	69-71	1936	2011
AOP	Chevalier-Montrachet	21	1937	2011

Indication géographique	Nom	Départements aire géographique	Reconnaissance initiale (année)	CDC en vigueur (année)
AOP	Chorey-lès-Beaune	21	1937	2011
AOP	Clos de la Roche	21	1936	2011
AOP	Clos de Tart	21	1939	2011
AOP	Clos de Vougeot ou Clos Vougeot	21	1937	2011
AOP	Clos des Lambrays	21	1981	2011
AOP	Clos Saint-Denis	21	1936	2011
AOP	Comté	01-25-39-71-74	1958	2015
AOP	Corton	21	1937	2011
AOP	Corton-Charlemagne	21	1937	2011
AOP	Côte de Beaune	21	1937	2011
AOP	Côte de Beaune-Villages	21-71	1937	2011
AOP	Côte de Nuits-Villages ou Vins fins de la Côte de Nuits	21	1937	2011
AOP	Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire	21-71-89	1937	2013
IGP	Coteaux de l'Auxois	21	1996	2015
IGP	Coteaux de Tannay	58	2001	2015
AOP	Coteaux du Giennois	45-58	1998	2011
IGP	Côtes de la Charité	58	1986	2016
AOP	Côtes du Jura	39	1937	2011
AOP	Crémant de Bourgogne	21-69-71-89	1975	2011
AOP	Crémant du Jura	39	1995	2011
AOP	Crème de Bresse	01-39-71	2012	2014
AOP	Criots-Bâtard-Montrachet	21	1939	2011
AOP	Dinde de Bresse	01-39-71	1976	2014
AOP	Echezeaux	21	1937	2011
IGP	Emmental français Est-Central	01-21-25-38-39-52-69-71-73-74-88-90	1996	2013
AOP	Epoisses	21-70-89	1991	2010
IG	Fine de Bourgogne	21-69-71-89	1946	2011
AOP	Fixin	21	1936	2011
IGP	Franche-Comté	25-39-70-90	1982	2011
AOP	Gevrey-Chambertin	21	1936	2011
AOP	Givry	71	1946	2011
AOP	Grands-Echezeaux	21	1937	2013
AOP	Griotte-Chambertin	21	1937	2011
IGP	Gruyère	01-21-25-38-39-52-70-71-73-74-88-90	2013	2010
AOP	Irancy	89	1999	2011
AOP	Juliéna	69-71	1938	2011
IG	Kirsch de Fougerolles	70-88	2010	2015

Indication géographique	Nom	Départements aire géographique	Reconnaissance initiale (année)	CDC en vigueur (année)
AOP	La Grande Rue	21	1992	2011
AOP	La Romanée	21	1936	2011
AOP	La Tâche	21	1936	2011
AOP	Ladoix	21	1937	2011
AOP	Latricières-Chambertin	21	1937	2011
AOP	L'Etoile	39	1937	2013
AOP	Mâcon	71	1937	2011
AOP	Mâconnais	69-71	2006	2010
AOP	Macvin du Jura	25-39	1991	2011
AOP	Maranges	71	1989	2011
IG	Marc de Bourgogne	21-69-71-89	1942	2011
IG	Marc du Jura	25-39	1942	2015
AOP	Marsannay	21	1987	2011
AOP	Mazis-Chambertin	21	1937	2011
AOP	Mazoyères-Chambertin	21	1937	2011
AOP	Mercrey	71	1936	2011
AOP	Meursault	21	1937	2011
AOP	Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs	25	1981	2013
AOP	Montagny	71	1936	2011
AOP	Monthélie	21	1937	2011
AOP	Montrachet	21	1937	2011
AOP	Morbier	01-25-39-71	2000	2013
AOP	Morey-Saint-Denis	21	1936	2011
AOP	Moulin-à-Vent	69-71	1936	2011
IGP	Moutarde de Bourgogne	21-58-71-89	2008	2008
AOP	Musigny	21	1936	2013
AOP	Nuits-Saint-Georges	21	1936	2013
AOP	Pernand-Vergelesses	21	1936	2011
AOP	Petit Chablis	89	1944	2011
AOP	Pommard	21	1936	2011
IGP	Porc de Franche-Comté	25-39-70-90	2008	2013
AOP	Pouilly-Fuissé	71	1936	2011
AOP	Pouilly-Fumé ou Blanc Fumé de Pouilly	58	1937	2011
AOP	Pouilly-Loché	71	1940	2011
AOP	Pouilly-sur-Loire	58	1937	2011
AOP	Pouilly-Vinzelles	71	1940	2011
AOP	Puligny-Montrachet	21	1937	2011
AOP	Richebourg	21	1936	2011
AOP	Romanée-Conti	21	1936	2011
AOP	Romanée-Saint-Vivant	21	1936	2011

Indication géographique	Nom	Départements aire géographique	Reconnaissance initiale (année)	CDC en vigueur (année)
AOP	Ruchottes-Chambertin	21	1937	2011
AOP	Rully	71	1939	2011
AOP	Saint-Amour	71	1946	2011
AOP	Saint-Aubin	21	1937	2013
AOP	Saint-Bris	89	2003	2011
IGP	Sainte-Marie-la-Blanche	21-71	1996	2013
AOP	Saint-Romain	21	1947	2011
AOP	Saint-Véran	71	1971	2011
AOP	Santenay	21-71	1936	2011
IGP	Saône-et-Loire	71	1968	2013
IGP	Saucisse de Montbéliard	25-39-70-90	2010	2012
IGP	Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau	25-39-70-90	2000	2013
AOP	Savigny-lès-Beaune	21	1937	2011
IGP	Soumaintrain	10-21-89	2016	2016
AOC	Vézelay	89	2017	2017
AOP	Viré-Clessé	71	1999	2011
AOP	Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse	01-39-71	1957	2014
IGP	Volailles de Bourgogne	01-21-39-52-70-71	1996	1996
IGP	Volailles du Charolais	03-42-71	1996	1996
AOP	Volnay	21	1937	2011
AOP	Vosne-Romanée	21	1936	2011
AOP	Vougeot	21	1936	2011
IGP	Yonne	89	1968	2011

DÉTAIL DES LABELS ROUGES

Filières Memento	Catégorie	Liste des produits sous LR en BFC en 2019	Numéro du label	Nbre OH Primaire et Aval BFC	% OH Primaire et Aval BFC	Volume commercialisé sous
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/01/02	111	73,03	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poulet noir fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/02/79	113	73,86	LR et IGP-LR (Volailles du Charolais)
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/02/90	111	73,03	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poulet noir fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/03/83	111	73,51	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Bovin	Viande, abats et viande hachée, frais et surgelés, de gros bovins de race charolaise	LA/03/89	288	38,50	LR seul
Viandes	Volaille	Poulet jaune fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/03/93	20	13,89	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/03/95	20	13,70	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Produits Laitiers	Fromage	Fromage à raclette	LA/04/03	1	50,00	LR seul
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/04/78	20	13,79	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Produits Laitiers	Fromage	Emmental	LA/04/79	249	87,37	IGP-LR (Emmental français Est-Central)
Autres Produits	Escargot	Escargots préparés frais et surgelé	LA/04/83	2	66,67	LR seul
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/04/87	109	64,12	LR et IGP-LR (Volailles de l'Ain)
Autres Produits	Farine	Farine de meule	LA/05/14	448	13,44	LR seul
Produit forestier et Plante ornementale	Sapin	Sapin de Noël coupé	LA/05/16	1	33,33	LR seul
Viandes	Volaille	Dinde de Noël fermière élevée en plein air, entière, fraîche ou surgelée	LA/05/78	10	12,66	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)

Filières Memento	Catégorie	Liste des produits sous LR en BFC en 2019	Numéro du label	Nbre OH Primaire et Aval BFC	% OH Primaire et Aval BFC	Volume commercialisé sous
Viandes	Ovin	Viande fraîche et surgelée d'agneau de plus de 13 kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours	LA/05/85	113	34,04	LR seul
Viandes	Volaille	Chapon blanc à pattes bleues fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/06/04	10	12,82	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Dinde de Noël fermière élevée en plein air, entière, fraîche	LA/06/87	112	73,68	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poularde blanche à pattes bleues fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée	LA/07/04	10	13,51	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/07/13	109	73,65	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poulet jaune fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/07/85	111	64,53	LR et IGP-LR (Volailles de l'Ain)
Viandes	Volaille	Pintade fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée	LA/09/92	20	13,79	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Poularde blanche fermière élevée en plein air, entière, fraîche ou surgelée	LA/10/02	110	64,33	LR et IGP-LR (Volailles de l'Ain)
Autres Produits	Farine	Farine pour pain de tradition française	LA/11/04	514	11,02	LR seul
Viandes	Bovin	Viande et abats frais et surgelés de gros bovins de race charolaise	LA/11/89	1385	34,84	LR seul
Viandes	Volaille	Poularde fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée	LA/11/91	10	12,99	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Chapon blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais	LA/13/98	112	73,20	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poulet blanc à pattes bleues fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/14/95	20	13,79	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Volaille	Oie fermière élevée en plein air, entière, fraîche ou surgelée	LA/16/97	110	64,71	LR et IGP-LR (Volailles de l'Ain)
Viandes	Porc	Viandes fraîches de porc	LA/16/98	19	100,00	IGP-LR (Porc de Franche Comté)
Viandes	Volaille	Poulet noir fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/18/93	20	13,79	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)

Filières Memento	Catégorie	Liste des produits sous LR en BFC en 2019	Numéro du label	Nbre OH Primaire et Aval BFC	% OH Primaire et Aval BFC	Volume commercialisé sous
Autres Produits	Farine	Farine panifiable pour pain courant	LA/20/06	448	14,65	LR seul
Viandes	Charcuterie	Pâtés en croûte supérieurs	LA/23/05	1	50,00	LR seul
Autres Produits	Farine	Farine type 45 label rouge pour pâtisserie	LA/25/06	2	28,57	LR seul
Viandes	Volaille	Pintade fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée	LA/25/88	111	73,51	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Volaille	Poularde blanche fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche	LA/28/01	112	73,20	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)
Viandes	Bovin	Viande hachée fraîche et surgelée de gros bovins de boucherie	LA/29/01	2	12,50	LR seul
Viandes	Charcuterie	Jambons cuits supérieurs, entiers ou tranchés, préemballés	LA/29/99	3	13,04	LR seul
Viandes	Volaille	Chapon fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé	LA/30/88	10	11,90	LR et IGP-LR (Volailles de l'Orléanais)
Viandes	Charcuterie	Jambon persillé	LA/32/06	1	100,00	LR seul
Viandes	Volaille	Découpes et morceaux de poulet fermier aromatisés ou condimentés ou marinés	LA/32/99	2	100,00	LR seul
Viandes	Charcuterie	Saucisse chevillée et Jésus chevillé	LA/33/05	11	100,00	IGP-LR (Saucisse de Morteau et Jésus de Morteau)
Viandes	Charcuterie	Jambon cuit supérieur de porc fermier entier ou prétranché	LA/45/88	1	20,00	LR seul
Viandes	Volaille	Chapon noir fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais	LA/54/88	112	73,20	LR et IGP-LR (Volailles de Bourgogne)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Pierre Froissart, Nellie Rodriguez, Eric Seguin
(DRAAF), Sophie Dubreuil (Chambre régionale d'agriculture)
Dominique Brizard, Christèle Mercier (Inao),
Composition : Yves Lebeau (DRAAF)
Dépot légal : À parution
ISSN : en cours
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)